



Agir pour
la biodiversité

M. Bernard ROBERT
M. le commissaire enquêteur
Mairie de Foulain
45, route Nationale
52 000 FOULAIN

Fait à Outines le 13 mars 2023

Ref : JJ2303004

Objet : enquête publique du projet de Parc éolien des Hauts Poiriers

Copie : DREAL GRAND EST et Préfecture de la Haute-Marne

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ayant pris connaissance du dossier d'étude d'impact du projet éolien des Hauts Poiriers, notre association souhaite intervenir à ce sujet.

La LPO Champagne-Ardenne est impliquée, depuis 2002, dans le développement de la filière éolienne de l'ex-région Champagne-Ardenne. A ce titre, nous avons participé à une soixantaine d'études d'impact en réalisant les états initiaux concernant l'avifaune. Notre connaissance des enjeux ornithologiques de ce territoire a incité les élus régionaux à nous mandater pour la réalisation du volet avifaune du schéma de développement éolien (SRE) de Champagne-Ardenne, paru en 2005, puis à la réactualisation de ce schéma en 2012.

Nous sommes également renseignés sur l'incidence de l'éolien au niveau local puisque nous avons réalisé plusieurs inventaires de terrain sur le site même du projet dans le cadre d'études d'impacts : en 2004 et 2008, ainsi qu'il est d'ailleurs précisé dans les documents consultables de cette enquête. La LPO a également réalisé le cadrage préalable au projet des Hauts Poiriers en 2017, pour le compte du pétitionnaire ; le document fait partie des pièces consultables (pièce 25).

Nous transcrivons ici la conclusion de ce cadrage préalable : "*Vu les enjeux répertoriés sur la zone d'implantation potentielle et dans l'aire d'étude éloignée, la LPO estime que l'implantation d'un parc éolien aura un impact fort sur la migration. En conséquence, la LPO Champagne-Ardenne préconise :*

- ***de respecter les couloirs de migration connus traversant la zone d'implantation potentielle en proposant un schéma d'implantation qui évitera leur perturbation,***
- ***de préciser les enjeux pour plusieurs espèces sensibles et patrimoniales : la Cigogne noire, le Milan royal, le Milan noir, le Grand-duc d'Europe et le Busard cendré afin de pouvoir tenir compte de leur présence lors de la proposition d'implantation ».***

LPO Champagne-Ardenne

Der nature - D 13 - Ferme des Grands Parts – 51290 OUTINES

Tél. 03 26 72 54 47 — www.champagne-ardenne.lpo.fr • champagne-ardenne@lpo.fr

Le cadrage mettait donc en garde sur l'existence d'un couloir de migration local important en lien avec la vallée de la Suize (22 000 migrateurs actifs comptabilisés en période postnuptiale). L'étude renouvelée pour le projet des Hauts Poiriers conclue sur une utilisation différente de la zone par les migrateurs. Mais le détail des informations fournies par espèce ne comprend pas toutes les espèces ; les plus nombreuses : Pigeon ramier, Pinson des arbres, etc. n'apparaissent pas sur les cartes, qui sont au demeurant peu lisibles.

Les couloirs de migrations sont réputés pérennes d'une année sur l'autre. Nous estimons donc que le couloir défini à partir des inventaires de terrain, celui passant par la "combe Manivaut", n'est pas pris en compte dans l'évaluation des enjeux (bien qu'il soit mentionné dans l'étude d'impact). L'existence de ce couloir a en effet été révélé lors des deux suivis, tant en 2004 qu'en 2009. Les éoliennes 3 à 5 se trouvent en plein centre de ce couloir et selon une configuration perpendiculaire à l'axe de migration (cf. fig. 1). L'analyse se focalise sur le risque de collision et ne tient quasiment pas compte de l'effarouchement. Or c'est bien ce phénomène qui aura un impact fort sur la migration.

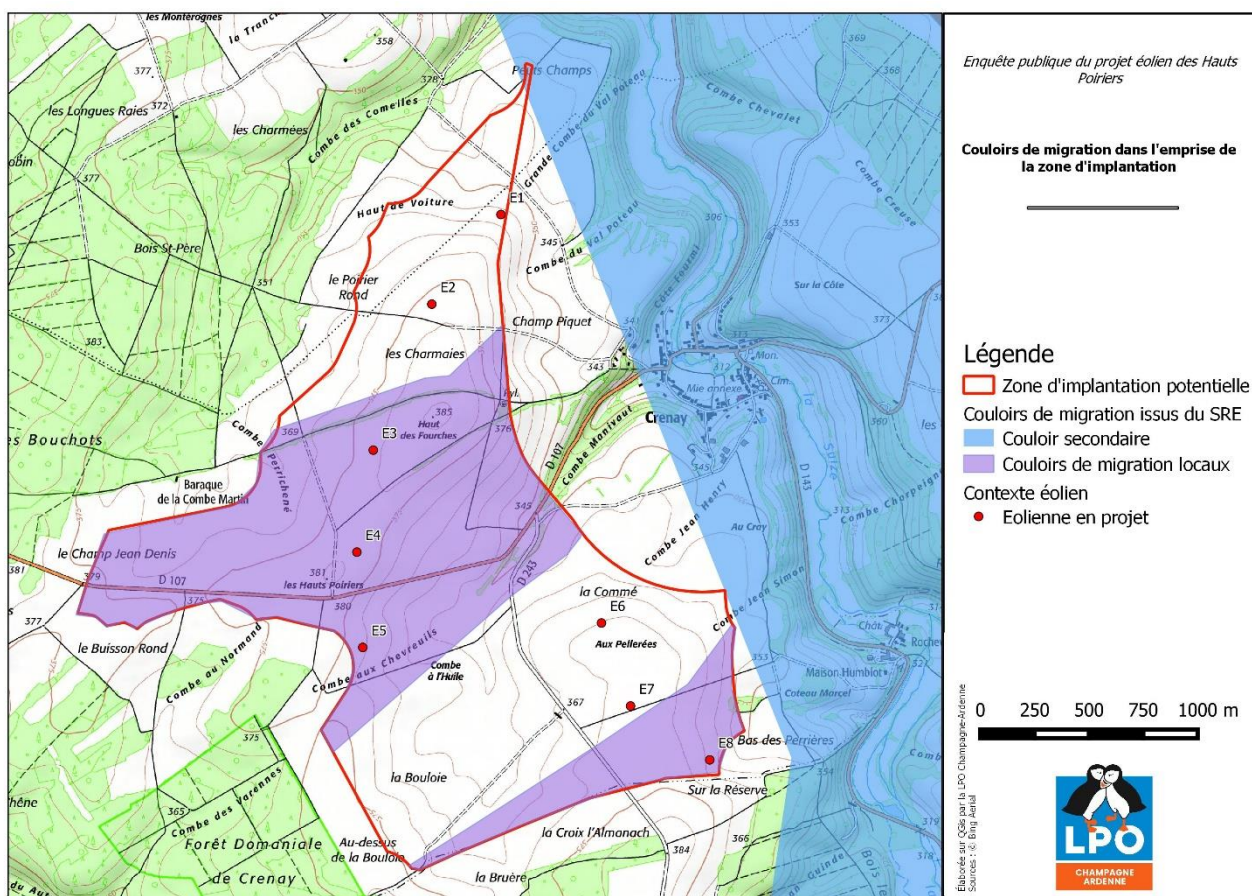


Figure 1 : localisation des couloirs de migrations

Les suivis post-implantation réalisés par la LPO sur plusieurs parcs éoliens en région ont démontré qu'un espace de 1,5 km de large est nécessaire entre deux groupes d'éoliennes pour que les migrateurs s'engagent sans manifester de signes d'effarouchement ou de contournement. Le retrait des éoliennes 3 à 5 dans le projet permettrait de limiter l'impact sur la migration, et formerait une trouée d'1,5 km entre les éoliennes 2 et 6.

Signalons également que l'éolienne n° 8 se trouve elle aussi dans un des axes de migration identifié lors des suivis de terrain réalisés par la LPO en 2004 et 2009.

La Cigogne noire a été prise en compte dans les protocoles de suivis et les prospections menées montrent apparemment que l'espèce ne fréquente que très peu la ZIP. Toutefois, suivre les déplacements de cette espèce est difficile. La vallée de la Suize constitue un lieu d'alimentation attractif et la ZIP se trouve sur le trajet entre la vallée de la Suize et l'emplacement du nid. L'étude aurait dû se focaliser sur ce point pour vérifier la fréquentation de la vallée en tant que zone d'alimentation et de là, suivre les déplacements des cigognes entre la vallée et le lieu de nidification.

Les points d'implantation des mâts ne respectent pas tous la préconisation d'éloignement des haies et des lisières mentionnées dans le SRE de C-A qui recommande un éloignement de 200m. Cette recommandation est basée sur une bibliographie abondante sur le sujet et qui rend compte de la forte augmentation du risque de collision lorsque les éoliennes se trouvent à moins de 200 m des haies (en réalité, la distance équivalent à 1,5 fois la hauteur totale de l'éolienne. La mesure d'évitement appelée EMR01 consiste à "privilégier une distance d'éloignement d'au moins 150 m entre le mât et la lisière ou les haies". L'éolienne E3 ne se trouve qu'à 150 m d'une haie. En conséquence, on est en droit d'attendre un impact fort sur les chiroptères, et ce même avec le bridage automatique prévu lorsque les conditions météo sont favorables à l'activité des chiroptères.

L'arrêt des éoliennes pendant la période d'envol des jeunes busards (EMR10) risque d'être une mesure inopérante. Tout d'abord, le risque de collision va toucher aussi les adultes durant toute la période de nidification, particulièrement pendant le ravitaillement des poussins. Si les adultes sont tués au cours du nourrissage, cela entraînera la mort des poussins ; l'arrêt des rotors durant la période d'émancipation n'aura donc aucune portée dans ce cas. En outre, il est plus important de préserver les adultes nicheurs qui connaissent un taux de survie beaucoup plus élevé que celui des jeunes et dont l'expérience acquise a plus de valeur pour le maintien de l'espèce (les busards nichent en général au bout de la 3^{ème} ou 4^{ème} année de leur vie). La mesure laisse aussi des doutes quant aux garanties de son application. De quelle manière sera justifiée la période, comment vérifier qu'elle aura bel et bien été activée ? Autant d'inconnues qui laissent craindre qu'il n'y ait aucun contrôle possible.

La population de Busards cendrés est fragile en Haute-Marne et la présence d'un couple régulier doit être prise en compte avec plus de considération dans l'application des mesures ERC.

En conclusion, la LPO Champagne-Ardenne estime à la lecture des documents soumis à enquête publique que :

- le passage migratoire fort, mis en évidence durant les deux études d'impacts précédentes, en 2004 et 2009, n'est pas pris en compte ;
- les points d'implantation des mâts ne sont pas tous à moins de 200 m des haies et des lisières ;
- la mesure prise pour la préservation du Busard cendré est insuffisante et manque de garanties quant à sa concrétisation ;

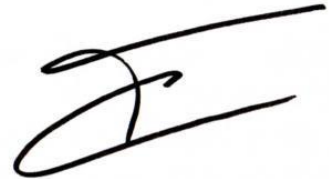
La LPO demande que le projet éolien *des Hauts Poiriers* ne soit pas autorisé en l'état en raison de son implantation dans un couloir de migration local. Elle recommande de retirer les éoliennes 3 à 5, afin de libérer l'espace de forte circulation des migrateurs et pour ménager une trouée d'un minimum de 1500 m. Elle

recommande également de retirer l'éolienne n°8 ou du moins de la décaler afin qu'elle ne se trouve plus dans l'emprise du couloir de migration passant par l'extrémité sud de la Zone d'Implantation Potentielle.

En espérant que notre intervention retiendra toute votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de notre considération.

Etienne CLEMENT

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Etienne Clement', written in a cursive style.